

AFFAIRE N° 17 - Emprunt de 130.000.000. de frs. C.F.A. à contracter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique pour le financement des travaux d'extension de la production d'eau potable du réseau urbain de Saint-Denis (ville et Montagne).

M. le Maire donne lecture du rapport:

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Nous avons déjà abordé l'examen de ce problème lors des séances des 23 février et 26 Juin 1965 (réunion des adjoints) et le Conseil Municipal avait donné son accord de principe quant aux démarches à entreprendre en vue d'obtenir un emprunt auprès de la C.C.C.E. pour le financement de l'opération rappelée en objet.

J'appelle toutefois votre attention sur le fait que ce prêt de 130.000.000.- de frs. C.F.A. ne sera pas compris dans la totalité de nos engagements. J'ai déjà obtenu l'accord de la Caisse Centrale de Coopération Economique à Paris.

Mesdames et Messieurs, je vais faire circuler parmi vous le dossier technique destiné à être joint à la demande d'emprunt que la Commune se propose d'adresser à la Caisse Centrale de Coopération Economique.

Je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet."

M. le Maire : j'ai déjà signalé au Conseil Municipal que la consommation d'eau potable dans le centre-ville augmente dans des proportions vertigineuses. La réserve d'eau potable actuelle est beaucoup trop faible et il est devenu absolument indispensable d'y remédier.

Cet emprunt de 130.000.000. de frs. aurait pu être contracté par l'E.E.R. mais nous avons préféré, en plein accord avec cette Société, le prendre à notre compte, la C.C.C.E. ne pouvant consentir de prêt à l'E.E.R.

J'ai cependant fait une réserve au Directeur de la C.C.C.E. : celle que cet emprunt ne doit en aucune façon compter parmi les "engagements directs" de la Commune. Je tiens à dire à ce sujet, que j'ai trouvé auprès de Monsieur POSTEL-VINAY un accueil absolument sincère et sympathique et qui a véritablement simplifié ma tâche et celle de M. Raymond PARIS qui m'accompagnait.

Je souhaite donc que le Conseil Municipal se joigne à moi pour adresser à M. POSTEL-VINAY nos remerciements.

Je mets aux voix l'adoption du rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique un emprunt de 130.000.000. de frs.CFA. destiné au financement des travaux d'extension de la production d'eau potable du réseau urbain de Saint-Denis (ville et montagne) aux conditions habituelles.

Donne pouvoir au Maire et en son absence au Premier Adjoint de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Et s'engage à inscrire chaque année en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Il est précisé, en outre, que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat après la réalisation du prêt devront obligatoirement être affectées après leur encaissement à des remboursements anticipés.

Approuvé,
St Denis le
10 Août 1965.

Plé P. absent
in mission
Le Secré
Signé : J. Cluchard.

Pour extrait conforme
Le Maire
St Denis le